

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2016

**Présents** : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Frédéric GILSON Corinne GOBBER, Dorothée KNOEPFFLER-CARMINATI Julie LATHUILLE Jean-Claude LOYEZ, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

**Absents** : Christophe GEORGES (excusé), Nadia JOSSERAND (excusée), Stéphane PACCARD.

Frédéric GILSON est désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- 1) *Approbation des compte-rendus du mois de mars,*
- 2) *Etude de la dénomination des voies choix du bureau d'étude,*
- 3) *Voirie : ralentisseurs*  
*Vitesse route du Mont*
- 4) *Personnel : présentation de la nouvelle organisation*

- 5) *Travaux d'étanchéité captage de la Brettaz 1*
- 6) *Réflexion sur le terrain communal du Chef-Lieu*
- 7) *Informations et questions diverses*

	<i>Points abordés</i>	<i>Décisions prises</i>	<i>Points à revoir</i>
1)	Approbation des comptes-rendus du 24 mars et du 31 mars 2016	Avis favorable	
3 a)	Etude d'aménagement de voirie au Chef-Lieu	Avis favorable pour le cabinet Montmasson	
3 b)	Limiter la vitesse dans le hameau du Marais (à partir de la Maison Briffod)	Avis favorable pour une vitesse de 50 km/h Idem pour les hameaux de la Sauffaz (jusqu'à l'embranchement de la route du Sappey) et de la Bottière (depuis la maison Paul Amoudry jusqu'au réservoir)	
4	Mise en place d'une nouvelle organisation du personnel communal et d'un organigramme	Avis favorable	
5	Travaux d'étanchéité pour le captage de la Brettaz 1	Avis favorable pour l'entreprise Perrin	L'employé technique doit nettoyer la dalle deux fois par an
6	Réflexion terrain communal du Chef-Lieu	A voir lors de la séance du mois de mai	

## RELEVÉ DES DÉCISIONS

	<u>Décisions prises</u>	<u>Qui ?</u>	<u>Fait quoi ?</u>	<u>Comment ?</u>	<u>Pour quand ?</u>
2	Report de la décision du choix du bureau d'étude pour la dénomination des voies	Le Maire	Organise des rencontres avec les deux cabinets qui ont déposé une offre	Par téléphone	Le plus rapidement possible
3 b)	Limitation de la vitesse dans les hameaux de la Sauffaz, du Marais et de la Bottière	Le secrétariat Le service technique	Prend les arrêtés et commande les panneaux Pose des panneaux		

### 2. Etude de la dénomination des voies choix du bureau d'étude

Deux offres ont été présentées :

- CICL pour 3438,50 € TTC (proposition aussi d'un contrat de maintenance de 400 € par an)
- ENVERGURE pour 2880 € TTC

### 3. Voirie

#### a) ralentisseurs

Deux cabinets ont déposé des offres : Montmasson pour 3900 € HT et Profils Etudes pour 29925 € HT.

#### b) vitesse route du Mont

Le Maire a été interpellé par un habitant du Col du Marais pour signaler la vitesse excessive des voitures circulant sur cette voie dans le sens de la descente du Mont.

### 5. Travaux d'étanchéité captage de la Brettaz 1

Lors de la réception de l'UV il a été remarqué des problèmes d'étanchéité du réservoir.

Un devis pour la pose d'un toit a été demandé à l'entreprise Thiaffey-Rencorel pour un montant de 5307 € TTC.

D'autres devis ont été demandés à des entreprises d'étanchéité : deux réponses Perrin pour 1440 € TTC et Soprema pour 2068,58 € TTC.

### 6. Réflexion sur le terrain communal du Chef-Lieu

Il avait été acheté pour construire une école. A ce jour, le projet n'est plus le même, que fait-on de ce terrain ? peut-on le vendre pour financer des travaux à l'école ?

Problème : zone UA du PLU. La construction ne peut se débloquer qu'à partir du moment où la STEP est construite. De plus, l'orientation d'aménagement prévue sur le secteur ne permet pas la construction d'un commerce, par exemple, dans ce secteur.

### 4. Informations et questions diverses

#### a) Invitations diverses